

## **ARRÊTÉ N° SDIS08720111130383**

ARRÊTÉ N°

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9 ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 1 déclaration.

#### **Article 2 :**

ARRÊTE.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

Fait à, le 30 novembre 2011

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours de  
Haute-Vienne  
2 AV DU PDT VINCENT  
AURIOL 87100 LIMOGES -  
Tel: - Fax: : 6 décembre  
2011

Monsieur Jean- Claude PEYRONNET  
Président du CASDISS

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de réception	Poste à pourvoir le
V08711113905001	Adjudant de sap.pomp. prof.	CIS	35h00	Sdis de la haute vienne	87052 LIMOGES RP CEDEX	30/11/2011	01/01/2012